

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 03 Novembre 2020

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 68*

*Pouvoirs : 11*

*Membres votants : 79*

*Date de la convocation : 23/10/2020*

*L'an deux mil vingt et le mardi 3 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Sébastien, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LCAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame MABIRE Dominique, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

***Pouvoirs :*** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame RODRIGUE Colette

*pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.*

## **Délibération n° 162/2020 : Lancement d'une étude de faisabilité d'un atelier de conserverie/légumerie sur le territoire de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie**

### **Description du projet**

Le projet consiste en l'étude de faisabilité technique, juridique et économique d'un atelier de transformation proposant une activité de légumerie et de conserverie sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

D'un côté, un atelier de légumerie pourrait assurer la première transformation de légumes frais à destination de la restauration collective et commerciale. Il permettrait aussi de faciliter la logistique d'approvisionnement de ces deux débouchés principaux. Le processus de transformation pourra aller du simple lavage des légumes à la mise sous-vide du produit en fonction de la demande.

De l'autre, un atelier de conserverie aurait pour objectif de limiter le gaspillage alimentaire au niveau de la production agricole maraîchère, en proposant une solution pour absorber les surplus de production et/ou les invendus. Il permettrait également de diversifier la gamme de produits transformés sur le territoire et donc de proposer une offre de produits à impact environnemental moins élevé (diminution du temps de transport).

Les trois piliers sur lesquels le projet de conserverie/légumerie se base sont : le développement et l'organisation des circuits courts, l'insertion sociale et l'atteinte de l'autonomie (énergétique, économie circulaire), en cohérence avec les plans de développement de l'Intercom (le Projet Alimentaire Territorial, le Plan Climat Air Energie Territorial).

### **Objectifs du projet**

La finalité de l'étude est d'étudier la pertinence de la création d'un atelier de conserverie/légumerie sur le territoire de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie dans une logique de développement et d'organisation des circuits de proximité.

Avant de se lancer dans la mise en œuvre d'un tel projet, il convient de lancer une étude approfondie afin :

- D'étudier la possibilité de s'approvisionner en légumes (frais et secs) / fruits sur le territoire, notamment ceux invendus et invendables (analyse et estimation du gisement disponible ou potentiel, appréhender les volumes disponibles du côté des producteurs) ;
- D'évaluer la motivation et les besoins des acteurs locaux pour le projet (producteurs, restaurateurs, commerçants etc.) ;
- De réaliser une étude de marché et évaluer la demande du bassin de vie pour ce type de produits (évaluer la demande des producteurs à transformer leurs productions (pour la conserverie), évaluer la demande consommateurs pour les produits issus de la conserverie, évaluer la demande des restaurants collectifs scolaires et médico-sociaux et des commerces locaux en légumes de 4<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> gamme (pour la légumerie) ;
- D'estimer les coûts de fonctionnement et d'investissement nécessaires d'un tel projet ;
- Étudier la rentabilité d'un tel projet ;
- De réaliser des préconisations pour la mise en œuvre du projet avec la fixation d'objectifs stratégiques à court et long terme.

### **Un contexte territorial favorable pour la réflexion d'un outil de transformation**

La réalisation d'un diagnostic du système alimentaire du territoire nous montre que le contexte territorial actuel est favorable à l'émergence de la réflexion sur un outil de transformation/conservation de légumes et légumineuses.

- Une demande forte en légumes locaux et de qualité de la part de la restauration collective pour tendre vers les objectifs de la loi EGalim d'ici 2022
- Une filière de transformation de légumes à proximité du territoire, aujourd'hui absente
- L'augmentation du nombre d'installations en maraîchage dans le département de l'Eure
- Des exploitations à la recherche de nouveaux débouchés
- La manifestation d'un porteur de projet et un collectif en constitution

**L'étude de faisabilité s'étalerait de novembre 2020 au 30 juin 2021.**



## Coût total de l'opération

Postes de dépenses	Montant des dépenses
Prestation de la structure mandatée pour la réalisation de l'étude de faisabilité (CPIE)	18 000 €
Coûts liés à l'animation et la production de support de communication (Intercom)	4 000 €
<b>Total</b>	<b>22 000 €</b>

## Plan de financement prévisionnel (sous réserve de confirmation d'octroi des subventions)

Financeurs potentiels	Pourcentage des recettes	Montant des recettes attendues
ADEME	25 %	5 500 €
DRAAF	25 %	5 500 €
Intercom Bernay Terres de Normandie	50 %	11 000 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>22 000 €</b>

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est le coordinateur de la transition alimentaire et agricole sur son territoire et qu'elle est, à ce titre, chargée d'élaborer et mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial ayant notamment pour objectif opérationnel de favoriser et développer des filières alimentaires de proximité, notamment par l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et/ou bio ;

Considérant que le projet a été inscrit au budget 2020 ;

Vu le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* approuvé le 5 juillet 2018, et plus particulièrement l'axe 4 « Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive » reprenant le plan TEPOS ;

Vu des enjeux forts comme la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs, la structuration de la filière transformation et l'accompagnement de l'évolution des productions sur le territoire ressortis lors de la réunion de lancement du PAT du 24 avril 2019 et de la Commission agricole du 10 octobre 2019 ;

Sur proposition du bureau communautaire du 15 octobre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** l'exécution de l'étude de faisabilité d'une conserverie/légumerie sur le territoire de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce projet et notamment la convention de partenariat avec l'association CPIE Terres de l'Eure Pays d'Ouche pour la réalisation de l'étude.

### Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	11	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201103-162\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des  
délibérations.



Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.